

Réunion mairie d'Ornex

29 octobre 2014
17h30 - 19h10

Mairie d'Ornex : M. Obez, maire d'Ornex et vice-président de la CCPG en charge des transports

APiCy : M. Loosli, vice-président, M. Bothner, membre du bureau, M. Quaglia, président

APiCy remercie M. Obez de nous recevoir. APiCy va préparer un compte-rendu qu'il fera valider par M. Obez avant de le rendre public sur son site internet.

Monsieur Obez précise tout d'abord que la réalisation d'aménagements cyclables est de la compétence des communes. La CCPG peut soutenir ces réalisations par la mise en place d'un fonds incitatif, ou éventuellement assurer la maîtrise d'ouvrage pour les grandes réalisations, mais elle ne peut pas se substituer aux communes.

Ornex :

En ce qui concerne Ornex, Monsieur le Maire nous dit que son objectif est de mettre en place des cheminements piétons et cycles en directions des écoles, collèges et lycée, et espaces de jeux. En partenariat avec Prévessin, il souhaiterait faire des connections vers la voie verte des Tattes, par exemple depuis la nouvelle école.

Des cheminements piétons sont demandés lors de nouvelles réalisations d'ensembles immobiliers, pour éviter l'effet des «lotissements fermés». Malheureusement, pour les lotissements déjà existants, la mairie n'a pas de moyens pour imposer un passage public (par exemple pour un accès direct des enfants à la nouvelle école).

APiCy suggère aussi d'améliorer la traversée pour les piétons/vélos de la RD1005. Par exemple au niveau de la mairie, il faudrait qu'il y ait un bouton pour le feu accessible à vélo. Plus bas, pour l'accès à la voie verte des Tattes par la rue de la place d'arme, la traversée est difficile, et un feu sur demande serait aussi bienvenu.

APiCy revient aussi sur le besoin d'arceaux pour stationner les vélos, à proximité des entrées des lieux publics, des salles de sport, des commerces, etc. Le règlement du PLU doit imposer la réalisation de locaux vélos dans les bâtiments collectifs (obligatoire depuis 2012), il faut veiller à ce que le prochain PLU incorpore bien cette obligation.

M. le Maire nous mentionne aussi que le budget municipal sera très serré en 2015, et qu'il faudra sans doute attendre 2016 pour pouvoir allouer des budgets aux réalisations en faveur de la mobilité douce. APiCy rappelle que l'argent investi dans ces aménagements induit de très fortes économies pour la collectivité (santé, pollution, etc.). M. le maire nous fait remarquer qu'il est difficile de valoriser ces économies «sociétales» dans un budget communal.

CCPG :

En ce qui concerne l'action de la CCPG, Monsieur le vice-président en charge des transports nous indique que la CCPG a finalisé un cahier des charges pour l'étude d'avant-projet d'une véloroute Gex-Ferney. Il nous présente le tracé pré-identifié, qui est plus direct que celui précédemment envisagé par la CCPG.

Un appel d'offre est en cours pour allouer le marché de cette étude dans les prochaines semaines. Cette étude durera environ un an.

Il est proposé que l'APiCy participe au comité de pilotage ou au comité technique.

APiCy se réjouit de cette étude et de la proposition de participer à l'un des comités, tout

en espérant que les horaires des réunions soient compatibles avec les horaires de travail des membres du bureau.

En ce qui concerne le budget, il est mentionné que le budget de réalisation de la véloroute est estimé à 3 M€, celui du BHNS à 30 M€ (mais les frais d'exploitation sont ensuite quasi nuls pour la véloroute, alors qu'ils s'élèvent à plusieurs centaines de milliers d'€ par an pour le BHNS).

APiCy indique que lors de l'enquête publique BHNS, il fera remarquer que le département, qui réalise cet aménagement, ne respecte pas la loi Laure qui lui impose de mettre en place des aménagements cyclables. La véloroute est un bon aménagement, mais on aurait aimé que le budget et la maîtrise d'ouvrage soient pris en charge par le département, pour être certain de leur réalisation concomitante au projet de BHNS. L'enquête publique débutera le 12 novembre.

D'ici 2 ans, la CCPG devra mettre en place le PLUi, qui va remplacer les PLU de chaque commune. Ce PLU sera de plus assorti d'un volet sur la mobilité, et comportera donc un plan de déplacement pour les modes doux.

APiCy indique que la CCPG pourrait aussi être actif en mettant en place une subvention pour l'achat de vélos électriques, pour les vélos achetés dans un des commerces du territoire. APiCy transmet un document de l'agglomération de Chambéry, qui fait le bilan de trois années de subvention des vélos électriques et conclut à une très bonne rentabilité pour la collectivité. APiCy propose aussi que la CCPG fasse de la communication en faveur des déplacements à vélo, étudie la possibilité d'itinéraires touristiques (voie qui ferait boucle Divonne Colonge, bas du Jura, et mi-hauteur Jura), et mentionne aussi la possibilité qu'une carte des aménagements piétons et cyclistes, comme celle de Genève, soit publiée.

Sur les autres grands itinéraires, nous discutons de la radiale Saint-Genis – Ferney, et du rond-point à l'entrée de Saint-Genis. Le département a mentionné qu'il allait réaliser un aménagement pour les vélos et piétons sur ce rond-point, mais ni APiCy ni M. Obez n'a de nouvelles. M. Obez mentionne aussi la possibilité d'aménager une voie-verte sur le tracé de la voie ferrée Divonne – Colonge, dont la remise en service ne se produira pas avant plusieurs dizaines d'années. Il est aussi mentionné le projet de Tour du Léman, porté par le Conseil du Léman, qui passera par Collex-Bossy et Versonnex. Ce tracé devrait être connecté avec la véloroute Gex-Ferney.